

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

MAIRIE
DE
29160 – CROZON

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-six septembre à dix-huit heures,

Le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en mairie en séance publique, sous la présidence de M. Patrick Berthelot, Maire de Crozon.

DATE DE CONVOCATION

18.09.2024

DATE D’AFFICHAGE

03.10.2024

NOMBRE DE CONSEILLERS

En Exercice	29
Présents	22
Votants	29

N° 063/2024

OBJET :

3 – URBANISME / FONCIER

3-4) Dénomination de voie – Bois du Kador

Le Maire certifie que la présente délibération a été déposée en Préfecture de Quimper au titre du contrôle de légalité le [] et qu'elle a été notifiée aux intéressés le []

Le Maire

Etaient présents : Tous les conseillers en exercice à l'exception de :

- Maxime Léonard avec procuration à Patrick Berthelot
- Philippe Brun (départ au point 1-2) avec procuration à François-Xavier Deflou
- Brigitte Magadur Prémel-Cabic avec procuration à Fanchon Le Monze
- Yann Cusset avec procuration à Michel Galand
- Thierry Raoul avec procuration à Hervé Le Roux
- Chantal Sévellec avec procuration à Noël Blanchard
- Gaëlle Dorée avec procuration à Gaëlle Vigouroux

Formant la majorité des membres en exercice.

Clélia Gaudin a été élue secrétaire de séance.

Présente : Flavie Robin, Trésorière

Assistaient également à la séance :

Emmanuelle Touchain-Le Gallou, Directrice générale des services - Yoann Lotte, chargé de communication – Marina Ely, Assistante de Direction

Dans le cadre de la création de 3 lots à bâtir sur les parcelles cadastrées section KM n°5, 143 et 165 dans le bois du Kador, il y a lieu de procéder à la dénomination de la voie desservant ces futurs lots depuis la rue Paul du Chatellier jusqu'à la parcelle KM n°143.

Sur proposition des propriétaires, l'appellation serait la suivante :

- **Chemin Annik LAURENT-PELLIET (1927-2013) - Hent-dall Annik LAURENT-PELLIET (1927-2013)**

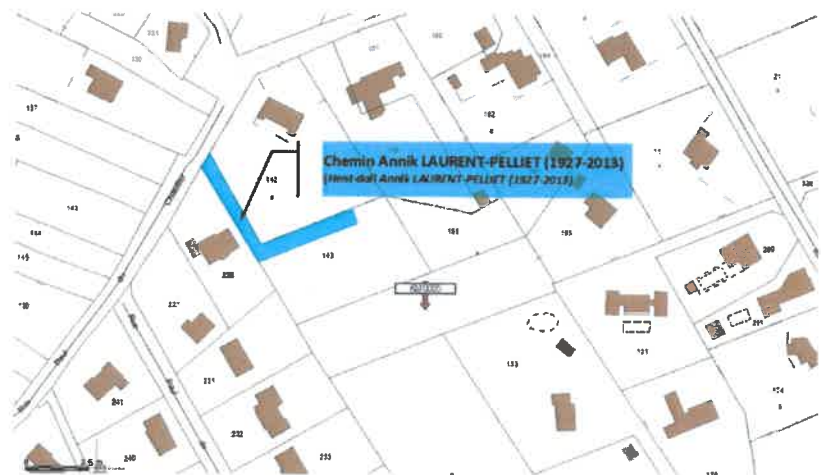
Ce point a fait l'objet d'un avis favorable à la majorité en commission urbanisme du 28 mars 2024.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

Par 20 voix pour, 1 abstention (Antonella Gironi) et 8 contre (Noël Blanchard (2), Jean-Luc Guénéguès, Françoise Ségalen, Gaëlle Vigouroux (2), Pascal Durand et Christian Jacquot)

- approuve l'appellation proposée ;

- autorise M. le Maire à signer tous actes et tous documents et accomplir toutes formalités nécessaires à la mise en œuvre de la présente décision.



A Crozon, le 27 septembre 2024

Accusé de réception en préfecture
029-212900427-20240926-063-2024-DE
Date de télétransmission : 01/10/2024
Date de réception préfecture : 01/10/2024



Le Maire,
Patrick BERTHELOT